

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Evreux, le 30 novembre 2023,

RESTRICTION DE CONSOMMATION SYNDICAT D'EAU DU ROUMOIS ET DU PLATEAU DU NEUBOURG

Les résultats du contrôle sanitaire mis en œuvre par l'ARS Normandie au niveau de la station du Bois du Moulin et du château d'eau d'Omonville (commune de Tremblay-Omonville), ont confirmé la présence de nitrates à des concentrations dépassant la limite de qualité fixée à 50 mg/L.

Afin de protéger les populations les plus sensibles, la réglementation actuelle, fondée sur une recommandation de l'OMS, fixe une valeur limite à 50 mg/l au robinet du consommateur.

En conséquence, l'eau du robinet distribuée dans les communes listées ci-dessous **ne doit pas être consommée par les femmes enceintes et les nourrissons (boissons, usages alimentaires)**. Des eaux embouteillées seront mises à disposition par le Syndicat d'eau du Roumois et du Plateau du Neubourg.

A l'exception des populations précitées, l'eau peut être normalement consommée.

Ces consignes seront aussi transmises par le Syndicat d'eau aux populations concernées et devront être strictement respectées jusqu'au retour à la normale de la situation.

Les consignes énoncées plus haut concernent, pour la totalité, les communes de :

- Crosville la Vieille
- Epreville Près le Neubourg
- Le Neubourg
- Sainte Colombe la Commanderie
- Le Tremblay Omonville
- Ville sur le Neubourg

Elles concernent également en partie :

- Combon, rue de l'Eglise
- Vitot, secteur plateau